



Financé par :



Transition énergétique et économie circulaire

Le programme CLIMAXION

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique





Financé par :



Climaxion : un partenariat

Un partenariat fort entre la Région Grand Est et l'ADEME

Avec le soutien de :



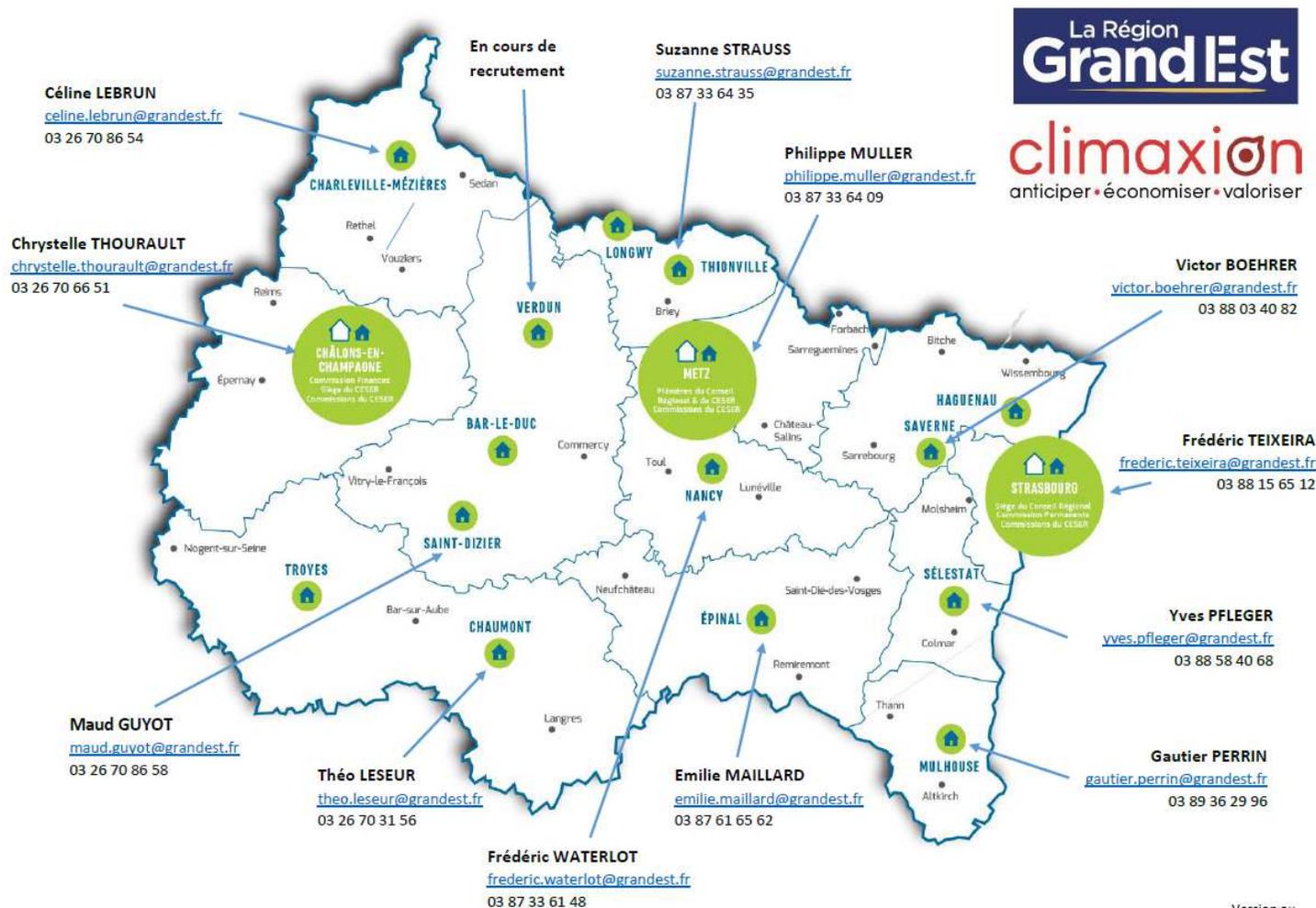
- **Anticiper** : le réchauffement climatique, la raréfaction de toutes les ressources
- **Economiser** : l'énergie, les ressources, l'argent
- **Valoriser** : les ressources, les savoir faire des entreprises, les projets des maîtres d'ouvrage

Un fonctionnement en
Guichet Unique

Financé par :



Région : les moyens humains



et 12 chargés de mission
au sein des
Maisons de Région



Les projets pouvant être soutenus :

INSTRUCTION PAR LA REGION :

Etude de faisabilité bois énergie

- Selon le cahier des charges Climaxion
- 70% d'aides maximum

Investissement chaudière automatique au bois de moins de 1200 MWh/an avec ou sans réseau de chaleur :

- 40 à 50% d'aide
- Aide totale plafonnée à 340 000 € pour la partie chaufferie et 240 000 € pour le réseau de chaleur
- Dépenses éligibles : chaudière, silo, local chaufferie, réseau de chaleur jusqu'au sous stations incluses, main d'œuvre.
- Non éligible : mise en place du circuit secondaire (radiateurs, ...)

Investissement pour extension de réseau de chaleur existant

- Réseau de moins de 200 ml : soutien de 40 à 50%



Les projets pouvant être soutenus :

INSTRUCTION PAR L'ADEME :

Investissement chaudière automatique au bois entre 1200 MWh/an et 12 000 MWh/an avec ou sans réseau de chaleur :

- Aide forfaitaire selon les règles du fond chaleur

Investissement chaudière automatique au bois supérieure à 12 000 MWh/an :

- Aide de l'ADEME possible déterminée par analyse économique.

Etude pour extension de réseau de chaleur existant

- 70% d'aides maximum

Investissement pour extension de réseau de chaleur existant

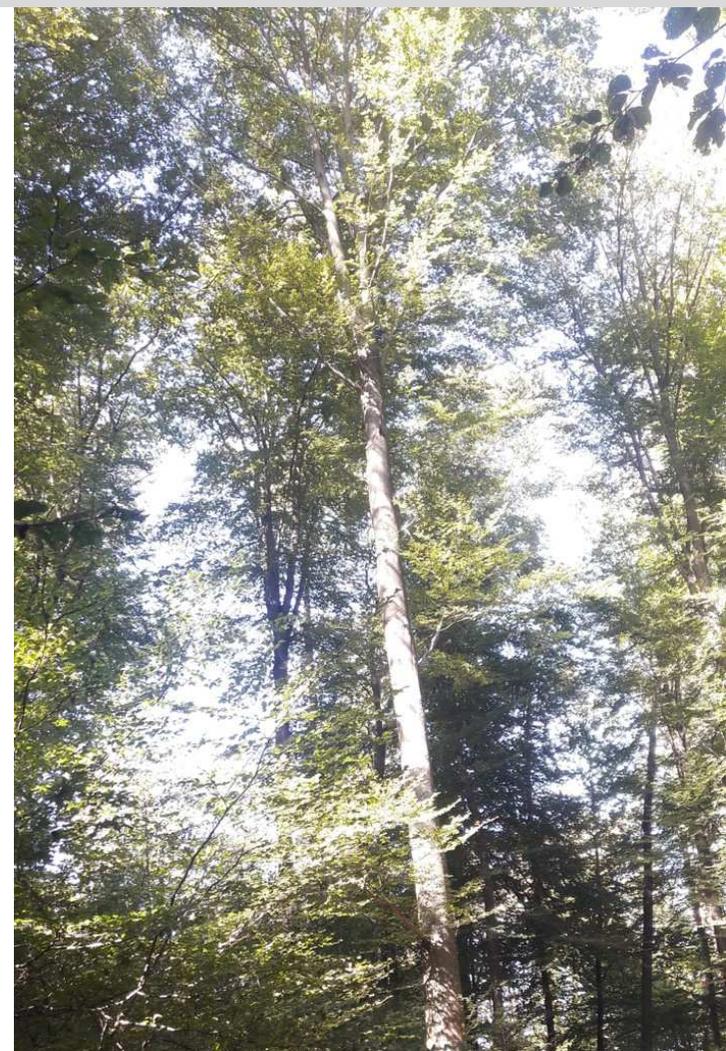
- Réseau de plus de 200 ml : soutien forfaitaire selon le diamètre nominal



Pour les projets instruits par la Région :

1. Traitement des dossiers au fil de l'eau
2. Prendre contact avec le chargé de mission le plus en amont possible
3. Demande d'aide à effectuer en ligne sur :
<https://messervices.grandest.fr>
4. Pour les chaudières > à 70kW :
 - Etude de faisabilité préalable obligatoire
5. Pour les chaudières < à 70kW :
 - Pas d'étude nécessaire, une fiche projet sera à compléter par le professionnel

L'AIDE EST CUMULABLE AVEC TOUTES LES AUTRES AIDES PUBLIQUES ET LES CEE





Financé par :



Tous les dispositifs, les contacts et les publications
sur le site climaxion.fr

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Emilie MAILLARD – Chargée de mission transition énergétique

03 87 61 65 62 – emilie.maillard@grandest.fr

Compte **Climaxion** sur **facebook**, **linkedin** et sur **twitter**